

Paris, le 16 janvier 2012

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre à chacun de mieux s'y retrouver, voici un court mémento des changements effectués dans le Règlement des Compétitions pour les pages 51 à 69 (partie des règles spécifiques à l'orientation à pied).

## **Les changements du règlement des compétitions 2012 dans la partie des règles spécifiques à l'orientation à pied**

### **Championnat de France sprint et MD**

Pour les qualifications au championnat de France Sprint et Moyenne distance jeunes (articles 1.1 et 2.1), les jeunes rejoignent ainsi la situation des élites : le nombre de qualifiés issus des championnats de ligue est variable selon les ligues. Chacune conserve ses trois places forfaitaires mais une part variable a été ajoutée. Il a été précisé que les membres d'un pôle Espoir ou France sont qualifiés d'office pour les Championnats de France tout comme les orienteurs figurant sur les listes Haut Niveau. Les tableaux des niveaux techniques sprint et moyenne distance (articles 1.4 et 2.4) ont été simplifiés : pour toutes les courses individuelles, un seul niveau technique est donné pour chaque catégorie ou chaque circuit.

### **Championnat de France Longue distance**

Dans le tableau de l'article 3.4 (épreuves nationales longue distance), les catégories HVC et DVC ont été renommés en H40C et D40C pour bien montrer qu'elles s'adressent aux plus de 40 ans qui veulent un circuit court (les H/D20, H/D21 et H/D35 courent eux sur le H/D21C). Les H16B ont été déplacés : ils sont maintenant sur le circuit L avec les H14.

### **Courses régionales**

Les articles 6.1 à 6.4 ont été supprimés : le RC a pour but de fixer des règles et non des suggestions pas toujours très cohérentes. C'est à chaque ligue de fixer ses règles locales dans le respect des règlements nationaux.

### **CFC**

Pour le CFC, les règles qui s'appliqueront en 2013 sont déjà mentionnés pour chacun puisse les préparer en 2012 (article 8.1). L'article 8.2 est modifié pour réduire légèrement le nombre de montées / descentes. L'article 8.6 est complété pour permettre des modifications d'équipe hors-délai et sans justificatif mais contre paiement d'une taxe exceptionnelle. Dans l'article 8.6 il est précisé des âges minimum pour participer au Trophée Thierry Guergiou. Le but n'est pas de limiter la participation mais d'éviter que l'arbitre se retrouve à gérer des « demandes aberrantes ».

### **CNE**

Pour le CNE, le seul changement concerne l'article 9.2 ont les temps de course globaux des premiers sont précisés.

### **Suppression des doublons**

Par ailleurs, quelques phrases « doublons » ont été supprimées pour éviter au maximum que des éléments figurent à deux endroits différents et souvent dans des termes pas exactement identiques ! Si nécessaire, ils ont été remplacé par une phrase de renvoi vers le chapitre ou l'article principal.



## Quelques autres précisions toujours pour l'orientation pédestre

### Niveau technique des circuits

Il convient aussi de reprendre mot pour mot le texte paru dans la Lettre OClubs de **janvier 2011** car elles ne sont pas encore bien intégrées par tous :

« *L'expérience de ces dernières années a mis en évidence plusieurs problèmes sur le niveau technique des circuits, surtout pour les moins de 18 ans :*

- *Souvent les circuits H/D 10 et H/D 12 sont d'un niveau technique plus élevé que celui fixé par le règlement (attention il y a un gouffre entre les niveaux 1, 2 et 3 à l'âge des jeunes participants). C'est aussi vrai pour les relais.*
- *Rarement il est proposé aux jeunes filles de 16 et 18 ans des circuits aussi techniques qu'aux jeunes garçons alors qu'il est dit explicitement qu'ils ont le même niveau technique.*
- *L'existence depuis un an des catégories A et B chez les 16 et les 18 ans a pour but de permettre aux meilleurs Français inscrits sur le circuit A de s'aguerrir au niveau international et aux débutants de s'améliorer en se faisant plaisir sur le B. Or, ces nouveautés ne sont pas encore assez utilisées. »*

### Modes de qualification exceptionnels pour le championnat LD

En 2011, seules deux nationales de printemps auront lieu en temps pour les qualifications du championnat de France du 1er juillet (une nationale – NO – n'aura pas lieu et une autre – SO – est trop tardive). En conséquence, à titre exceptionnel la qualification pour les catégories H/D16A, H/D18A, H/D2E et H/D21E se fera **UNE SEULE** course (Nationale ou championnat de ligue LD).

Pour la Commission Pratiques Sportives Orientation à pied



Thierry Vermeersch

